



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 13 juin 2013
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

2.6.

**1^{ère} REVISION SIMPLIFIEE DU PLU DE TOULOUSE METROPOLE -
COMMUNE DE L'UNION**

L'an deux mille treize, le treize juin à seize heures et trente, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Pierre COHEN, Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents :

GRAND TOULOUSE	
BELAUBRE Elisabeth BEYNEY Georges BOUDOU Dany CARASSOU Stéphane CARREIRAS Joël CASSIGNOL Jean-Louis COHEN Pierre COQUART Dominique FABRE Jean-Michel FRANCHINI Paul GRIMBERT Georges	HARDY Isabelle LOZANO Guy MAURICE Antoine MERONO Claude MIGUEL Henri MONTAGNER Guy MORIN Etienne MOYET Jean-Louis SANCHEZ Francis SUSIGAN Alain SYLVESTRE Arlette
SICOVAL	
AREVALO Henri FAIVRE Claudia FOURNIER Denis MOIREZ-CHARRON Alain	REME Jean-Michel VALETTE François-Régis RIEUNAU Guy (non votant)
MURETAIN	
ASSEMAT Jean-Jacques COLL Jean-Louis	DUFOUR Claude SUTRA Jean-François
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	LOIDI Robert
AXE SUD	
AUBERT Alain	
COTEAUX BELLEVUE	
FEDOU Maxime	
COLLEGE DES COMMUNES	
FONTES André ORTEGA Catherine	ROUQUET Jacques

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

COTELLE Thierry, représenté par Mme HARDY
GERMAIN Louis, représenté par M. MERONO
MATEOS Henri, représenté par M. MORIN
VALADIER Jean-Charles, représenté par M. MAURICE

Délégués titulaires excusés

BENYAHIA Daniel
BRIANCON François
BRISSONNET Jean-Louis
CARLES Joseph
CARNEIRO Grégoire
COMMENGE Jean-Claude
CROQUETTE Martine
De FALETANS Gilles
DESCLAUX Edmond
DUCERT Claude

DUHAMEL Thierry
ESCOULA Louis
GARRIC Amapola
GODEC Régis
GOIRAND Philippe
GRIMAUD Robert
GUILLOT René
LANGE Régine
MANDEMENT André
MARQUIE Bernard

MIRC Stéphane
PARDILLOS José
PY Dominique
RAYNAL Claude
RUZ Sonia
SAVIGNY Thierry
SOTTIL Alain
SUAUD Thierry
THIBAUT Guy

Délégués suppléants excusés

BERAIL Bernard
BOURG Jean-Claude
CAMBUS Jean-Pierre
CASSETA Jean-Baptiste
CASSAGNE Jean-Claude
COMBRET Jean-Pierre

DAUVEL Philippe
ESPIC Xavier
FERRE Christian
GALINIER Christian
GEIL-GOMEZ Sabine
GIL Danièle

LAVIGNE Christian
MARTINI Michèle
MOGICATO Bruno
MORINEAU Christine
SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués	En exercice : 68	Présents : 39	Votants : 43
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 43

Par courrier en date du 28 mars 2013, la Communauté urbaine de Toulouse métropole a notifié au SMEAT, conformément aux dispositions de l'article L123-13 du Code de l'Urbanisme, son projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avant ouverture de l'enquête publique.

Le projet de révision simplifiée a pour objet l'aménagement du quartier de la « Violette sud » :

- en changeant la vocation d'une zone économique (7,5 ha environ), concernée par un pixel mixte au profit d'une zone d'habitat, par basculement des zones AUE1 et UE en zones AUa, AUb, AUD en cohérence avec le PLH et les densités recommandées par le SCoT ;
- en créant une orientation d'aménagement qui prévoit :
 - 11,5 ha d'extension urbaine ;
 - 6 ha de renouvellement urbain.

Au regard du SCoT, le projet n'appelle pas d'observation de la part du SMEAT.

**Le Comité syndical
entendu l'exposé de Monsieur le Président,
délibère et décide**

Article 1 :

D'émettre un avis favorable au projet de 1^{ère} révision simplifiée du PLU de Toulouse métropole, commune de l'Union.

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Président de Toulouse métropole, à Monsieur le Maire de l'Union et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 18 juin 2013

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, le jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Pierre COHEN